Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260622-2026_67AVENANT-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN
56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six le vingt deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le mercredi 17 juin 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie COLOMBEL, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	14
Votants	19
Absents Représentés	5
Absents excusés Non représentés	-

Présents : Jean Marie COLOMBEL, Maire

Adjoint(e)s au Maire : LE BOULCH VILLERS Nathalie, TRICHET Jean Jacques, DEFAYE NOBLET Bérengère, MOUREAU Marc,
Conseillers délégués : LERAY Jean claude, GROISNE Didier,

Conseillers municipaux : LE GUYON Dominique BROCHET Crystel,, ROMILLAT Kevin, BARDOUX Geneviève, Illana BAUWENS , LAMOUR Marc, LE BODO Jean Philippe,

Absents représentés GUÉ Gwenael, MENAGER LE GOUGE Marjorie, HENRIET Nadia, Brigitte LE VACON , CLERY Muriel

Absent(s) excusé(s) non représenté(s)
Néant

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, BROCHET Crystel a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260622-2026_67AVENANT-DE

Délibération 2026-067

Objet : Avenant n°2 à convention – SB Marché – gestion des marches – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout acte en découlant

La commune de Damgan a contractualisé avec la société SB marchés de Lorient pour la gestion de ses marchés du 1er Juillet au 31 Décembre 2025.

Considérant que l'année 2025 a permis d'abonder le budget communal de 62 850,51 €.

Considérant qu'un avenant n°1 de six mois a du 1er janvier au 30 juin 2026 été acté par la délibération 2026-008 et que le calendrier ne peut être tenu sans proposer un avenant n°2 de prolongation de 6 mois à la SARL SB Marchés.

Considérant que les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Vu le CGCT,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du 15 juin 2026.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention.

Art. 2 AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant n°2 avec la société SARL SB Marchés 84 rue de la Commune neuve 56100 Lorient.

Art. 3 DIT que les recettes et les dépenses sont inscrites au Budget de la Commune 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 22/06/2026
Le Maire
Jean Marie COLOMBEL



Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260622-2026_67AVENANT-DE

Tableau de présence : conseil municipal 22 juin 2026

N° ordre de l'élection	Nom Prénom	Présence/absence/pouvoir
1	COLOMBEL Jean-marie	
2	GUE Gwénael	POUVOIR DONNE à Crystel BROCHET
3	LE BOULCH – VILLERS Nathalie	
4	TRICHET Jean-Jacques	
5	DEFAYE NOBLET Bérengère	
6	MOUREAU Marc	
7	LERAY Jean-claude	
8	GROISNE Didier	
9	MENAGER – LE GOUGE Marjorie	POUVOIR DONNE à Bérengère DEFAYE
10	LE GUYON Dominique	
11	BROCHET Crystel	
12	HENRIET Nadia	POUVOIR DONNE à Nathalie LE BOULCH VILLERS
13	ROMILLAT Kevin	
14	BAUWENS Illana	
15	BARDOUX Geneviève	
16	LAMOUR Marc	
17	LEVACON Brigitte	POUVOIR DONNE à Marc LAMOUR
18	LE BODO Jean Philippe	
19	CLERY Muriel	POUVOIR DONNE à Jean Philippe LE BODO